

Résumé du rapport

Lancé en 2021 par Promotion Santé Valais (PSV), ce projet pilote vise à prévenir le harcèlement entre pairs et à promouvoir la santé psychique des jeunes. Il résulte de la collaboration entre plusieurs partenaires tels que le Service cantonal de la jeunesse (SCJ), l'Association sierroise de loisirs, éducation et culture (ASLEC), et le Centre de compétences en éducation et en relations humaines (CCER). Ce projet s'inscrit dans un programme cantonal en promotion de la santé appelé « Agir pour sa santé ». Son objectif est de développer des actions de prévention adaptées aux jeunes, en particulier dans le contexte scolaire et extrascolaire, pour lutter contre les effets néfastes du harcèlement.

Objectifs

- Renforcer la prévention et l'intervention contre le harcèlement
- Clarifier les rôles des professionnels et définir des messages communs
- Améliorer la coordination entre les acteurs impliqués
- Favoriser le bien-vivre ensemble
- Expérimenter un modèle reproductible dans d'autres communes

La phase préparatoire

Le projet est piloté par un groupe d'experts et soutenu par un groupe terrain composé de personnes du secteur scolaire, social, structure d'accueil, médical, transport sportif, culture et sport et parascolaire. Les premières étapes du projet ont consisté en une série d'entretiens (17 entretiens individuels), de discussions et de sessions de travail pour identifier les besoins et les attentes des acteurs impliqués. À partir des retours des professionnels, plusieurs pistes d'action concrètes ont été développées, telles que la création d'outils pour la détection du harcèlement et la désignation d'une personne ressource pour assurer un suivi. Un dispositif a été conçu puis testé sur le terrain. Il est à disposition de toutes les communes désireuses d'avoir un dispositif concret et fiable à l'égard du harcèlement.

Le projet a rencontré des défis, notamment la difficulté de concilier les attentes diverses des professionnels, l'intégration de solutions déjà existantes dans certaines structures, et la durée trop courte de la phase de test. Ces obstacles ont été surmontés grâce à une approche flexible et à la co-construction du dispositif, permettant d'adapter les actions en fonction des retours sur le terrain. Le projet a ainsi permis de poser les bases d'un dispositif durable et adapté à la réalité des jeunes et des professionnels. Il est aujourd'hui opérationnel et à disposition des communes valaisannes.

La phase de test

L'ensemble des résultats obtenus durant la phase de test se trouvent dans le rapport final¹

Résumé des résultats :

- 38 signalements officiels
- 27 enfants accompagnés (victimes, harceleurs ou témoins)
- 27 parents impliqués et soutenus
- 4 interventions en classe touchant environ 80 élèves
- Une augmentation des signalements après une meilleure communication vers les parents
- Les parents et les acteurs de l'école sont les principaux vecteurs de signalements, soulignant l'importance de leur implication.

Le dispositif

Celui-ci repose sur 4 piliers principaux.

1. Le pilote

Une personne (possédant une formation dans le social, par exemple le travailleur social communal) devient la personne pilote avec la responsabilité de récolter les signalements de situation d'harcèlement, d'organiser la stratégie d'intervention, de répartir les rôles des personnes impliquées et/ou professionnels « ressources » et d'assurer le suivi des actions à réaliser.

2. Les grilles d'application et protocoles d'intervention

Un outil d'évaluation « enfant-jeune », sous forme de grille est disponible pour que le jeune puisse évaluer sa situation et accéder à des ressources d'aide. Un second outil d'évaluation « adulte » sous forme de grille est disponible pour que le professionnel/adulte puisse évaluer la situation observée avec des indicateurs concrets. En fonction du résultat de cette évaluation, il suit le protocole défini et se fait accompagner par le pilote

3. La permanence

Atteignable par un numéro de téléphone spécifique, par mail ou par remplissage de la grille d'évaluation, le pilote assure une permanence. L'organisation de cette permanence (horaires, fréquence sur la semaine,...) peut varier en fonction de la volonté de la commune utilisant le dispositif. Suite à notre phase test, nous recommandons deux moments par semaine de minimum 2h de permanence.

4. L'affiche de présentation

¹ Voir suite du document Rapport

Une affiche, reprise du plan cantonal mis en place par le service de l'enseignement pour garantir une communication uniforme, a été élaborée et distribuée aux clubs sportifs, dans diverses structures accueillant des jeunes, ainsi que dans les écoles. Ce même visuel est utilisé par tous les partenaires du projet pour garantir un message cohérent. Un QR code sur l'affiche permet aux jeunes d'accéder directement à la grille d'évaluation et de contacter la personne « pilote ». Cette affiche est disponible pour toute commune désireuse d'appliquer le dispositif.

Nos recommandations RH

L'application du modèle d'intervention contre le harcèlement que nous avons développé et testé nécessite un investissement RH.

Nous recommandons un 20% pour la mise en place (3 mois minimum), un 20 % pour la mise en place logistique et informatique (1 mois), un 15% pour la communication des informations et suivi auprès des partenaires réseaux. Il nous est bien évidemment très difficile d'évaluer le temps de travail pour la prise en charge, cela dépend d'une situation à l'autre mais il nous paraît difficile d'assurer un tel mandat à moins de 50% pour les plus grandes communes.

Conclusion

Ce projet pilote a permis d'apporter des réponses concrètes à une problématique majeure, avec des résultats prometteurs. Cependant, pour assurer son efficacité à long terme, un engagement fort des acteurs politiques est indispensable. L'implication à tous les niveaux de décision sera la clé d'un dispositif structurant, reproductible et durable. Il nécessite donc un engagement collectif et une continuité des actions pour être pleinement efficace. L'implication également de tous les acteurs, parents, enseignants, travailleurs sociaux, les accompagnants extra-scolaires et institutions est essentielle pour ancrer durablement la prévention du harcèlement et favoriser un climat éducatif bienveillant.

« Nous sommes tous concernés par la lutte contre le harcèlement ».